



Un trentième pour les mutins d'Angers La sanction n'a pas tardé à tomber **Épisode 2**

Résumé de l'épisode précédent : Après la lecture d'une déclaration liminaire dénonçant la dégradation de nos conditions de travail, la très grande majorité des personnels du SPIP du Maine-et-Loire – tous corps confondus – a quitté la salle lors d'une réunion organisée le 13 novembre dernier par la DISP de Rennes et consacrée au chantier prioritaire du moment de la DAP, à savoir les Règles européennes relatives à la probation (REP). L'Administration a décidé de sanctionner ce qu'elle a appelé une mutinerie et d'infliger à 23 agents du service une retenue sur salaire d'un trentième sur notre traitement de janvier 2015.

Nous ne sommes ni surpris ni étonnés de cette décision autoritaire. Nous allons cependant la contester car, rappelons-le, nous étions tous présents à notre poste de travail le 13 novembre dernier. Nous avons également décidé de poursuivre notre action d'information – une mission presque – puisque la DISP et la DAP méconnaissent visiblement nos réalités. Les professionnels de terrain que nous sommes demeurons confrontés quotidiennement à de réels problèmes de fond, très éloignés des réponses de forme de notre Administration.

La règle n°29 – que nous avons déjà relevée lors de notre déclaration du 13 novembre – énonce ceci : ***"Les effectifs des services de probation doivent être suffisants pour qu'ils puissent assurer pleinement leurs missions. Le nombre de dossiers que chaque agent a à traiter doit lui permettre de surveiller, guider et assister efficacement les auteurs d'infraction, de manière humaine et, si cela est approprié, de travailler avec leur famille et, le cas échéant, les victimes. Si la demande est excessive, il est de la responsabilité de la direction de chercher des solutions et d'indiquer au personnel les tâches prioritaires."***

Depuis plusieurs années le SPIP du Maine-et-Loire subit un réel manque d'effectif qui met en péril la qualité du suivi des personnes. Depuis 2007 une baisse sensible du nombre de personnels d'insertion et de probation s'est fait sentir et cette courbe s'est encore infléchie en 2013 avec notamment la fin de contrat de 4 personnels vacataires qui n'ont pas été remplacés. Il est d'ailleurs assez pathétique d'apprendre tout récemment que l'Administration – découvrant une "queue de budget" – aurait prévu de recruter 130 contractuels en urgence pour amortir les effets de la Loi pénale votée en août dernier, notamment sur le volet Libération sous contrainte, personnels qu'on remerciera gentiment en septembre 2015 lorsque les nouveaux collègues formés à l'ENAP arriveront sur les terrains. Au SPIP du Maine-et-Loire, ces contractuels avaient progressivement été formés

et ils assureraient leurs missions de manière très satisfaisante, tellement satisfaisante que le Directeur Interrégional leur a adressé un courrier au terme de leur contrat, indiquant qu'il "était persuadé que les qualités humaines et professionnelles qu'ils avaient mises au service de l'Administration Pénitentiaire feront le bonheur d'un autre employeur"...

Malgré les demandes remontées par notre direction et la situation critique du service, aucune création de poste n'a été proposée lors de la CAP d'avril dernier. À ce jour, seulement 23 CPIP – dont 2 placés – se partagent entre le milieu ouvert et la Maison d'arrêt pour un total de plus de 2500 mesures. Et ce décompte ne tient pas compte des temps partiels. Ni du départ très prochain d'une collègue en congé maternité et d'une autre en disponibilité.

Du côté des personnels administratifs, la situation n'est guère plus reluisante. Cela devrait s'améliorer à partir du mois de mars 2015 mais cela fait plusieurs années que le pôle administratif est en sous-effectif chronique avec des conséquences en terme de secrétariat mais aussi sur la plan de l'accueil des personnes suivies, priorité pourtant affichée par la DAP avec les REP, quand on sait l'importance que revêt l'accueil des usagers dans nos services.

Les surveillants PSE participent également activement à la prise en charge des personnes en assurant les écrous déportés, les poses, ... et le suivi des personnes orientées en segment 1 (suivi de type administratif). Ces agents ne sont que deux et verraient là-aussi l'arrivée d'un nouveau collègue comme une bouffée d'oxygène.

Tous ces éléments attestent de conditions du travail de plus en dégradées au SPIP du Maine-et-Loire que ni la DISP de Rennes ni la DAP ne peuvent méconnaître. Les ambitions affichées avec la mise en œuvre des REP et des nouvelles mesures prévues par la Loi pénale (notamment la libération sous contrainte et la contrainte pénale) vont elles aussi se trouver confrontées à la réalité de l'état des services. Et ce n'est pas en choisissant seulement quelques-unes de ces règles, sans s'attacher à la cohérence de l'ensemble, que notre Administration va permettre aux personnels de les décliner de manière pertinente et efficace.

À suivre...